


**Département de la Vendée**  
**Arrondissement des Sables d'Olonne**  
**COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON**  
**Conseil Municipal du 12 décembre 2022**

Envoyé en préfecture le 30/12/2022  
Reçu en préfecture le 30/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218502771-20221212-20221212003-DE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry, Mme CHARIE Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme BELOTEAU Marie (pouvoir à Éric GOURAUD), Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 07 décembre 2022


Monsieur Jean-Gérard JUSTIN a été désigné secrétaire de séance.

**TARIFS MUNICIPAUX 2023**  
**Délibération n° 2022-12-12-003**

Sur proposition de la commission tarifs, les tarifs municipaux 2023 sont présentés.

<b>DIVERS</b>	
Fourniture et pose entrée/ml	30,00 €
Fourniture et pose hors entrée de propriété/ml	45,00 €
Vente de bois aux particuliers -Le Stère-	65,00 €
<b>FOURRIERE MUNICIPALE</b>	
Prix capture animaux errants	35,00 €
Prix d'accueil journalier dès le 1er jour de recueil	11,00 €
<b>CIMETIERE</b>	
Concession 2m <sup>2</sup> - 50 ans	250,00 €
Concession 2m <sup>2</sup> - 30 ans	125,00 €
Concession 2m <sup>2</sup> - temporaire de 15 ans	105,00 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir + plaque	55,00 €
Concession Colombarium - 15 ans	270,00 €
Concession Colombarium - 30 ans	540,00 €
Concession Colombarium - 50 ans	740,00 €
Concession Caverne - 30 ans sans marbrerie	250,00 €
Concession Caverne - 30 ans avec marbrerie	540,00 €
<b>CAFE SAINT SORNIN</b>	
Verre de vin blanc/alsace	1,40 €
Verre de vin rosé ou rouge supérieur	1,20 €
Bière, Orangina, coca	1,60 €
Kir	1,60 €
Verre d'apéritif	1,60 €
<b>SALLE DE SPORTS</b>	
Location à l'heure pour les particuliers	10,00 €
Location à la journée - association	112,00 €

**Département de la Vendée  
Arrondissement des Sables d'Olonne  
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON  
Conseil Municipal du 12 décembre 2022**

Envoyé en préfecture le 30/12/2022  
Reçu en préfecture le 30/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218502771-20221212-20221212003-DE

Cauton location salle	500,00 €
Cauton tri des déchets	100,00 €
<b>ANNEXE SALLE DE TENNIS</b>	
Location annuelle (1 fois par semaine)	200,00 €
Location annuelle (2 fois par semaine)	400,00 €
Location à la demi-journée	50,00 €
<b>SALLE DES FETES - CHARLES DELAVERGNE</b>	
Participation annuelle - association Entente Graonnaise	1 250,00 €
Location aux associations de la commune - 1 jour	125,00 €
Forfait salle+cuisine+vaisselle+nettoyage pour associations de la commune	315,00 €
Location aux associations hors commune - 1 jour	250,00 €
Vin d'honneur (location des verres comprise)	95,00 €
Location résidents commune - 1 jour - du 15/05 au 14/10 (été)	180,00 €
Location résidents commune - 1 jour - du 15/10 au 14/05 (hiver)	230,00 €
Location résidents commune - 2 jours	330,00 €
Location résidents hors commune - 1 jour - du 15/05 au 14/10 (été)	250,00 €
Location résidents hors commune - 1 jour - du 15/10 au 14/05 (hiver)	300,00 €
Location résidents hors commune - 2 jours	430,00 €
Location à but commercial - 1 jour	200,00 €
Location à but commercial - 1 séance	15,00 €
Location de la petite salle de réunion aux particuliers - la demi-journée	50,00 €
Cuisine	120,00 €
Vaisselle jusqu'à 100 personnes	30,00 €
Vaisselle jusqu'à 200 personnes	50,00 €
Vaisselle au-delà de 200 personnes	70,00 €
Location matériel de vidéo-projection	30,00 €
Cauton location salle	1 000,00 €
Cauton tri des déchets	100,00 €
Cauton annulation réservation (en cas d'annulation moins d'un mois avant)	50,00 €
<b>SALLE DES FETES - L'IDOINE</b>	
Location aux associations de la commune - 1 jour	120,00 €
Location résidents commune - 1 jour - du 15/05 au 14/10 (été)	200,00 €
Location résidents commune - 1 jour - du 15/10 au 14/05 (hiver)	220,00 €
Location résidents commune - 2 jours (été)	300,00 €
Location résidents commune - 2 jours (hiver)	320,00 €
Location résidents hors commune - 1 jour - du 15/05 au 14/10 (été)	350,00 €
Location résidents hors commune - 1 jour - du 15/10 au 14/05 (hiver)	400,00 €
Location résidents hors commune - 2 jours (été)	450,00 €
Location résidents hors commune - 2 jours (hiver)	500,00 €
Cauton location salle et matériel	1 000,00 €
Cauton tri des déchets	100,00 €
Cauton annulation réservation (en cas d'annulation moins d'un mois avant)	50,00 €
<b>SALLE LA MARZELLE</b>	
Participation troupe de théâtre - la représentation	120,00 €
Participation troupe de théâtre - la répétition	42,00 €
Location aux associations de la commune - 1 jour	130,00 €

Département de la Vendée  
Arrondissement des Sables d'Olonne  
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON  
Conseil Municipal du 12 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 30/12/2022  
Reçu en préfecture le 30/12/2022  
Publié le **SLO**  
ID : 085-218502771-20221212-20221212003-DE

Location aux associations hors commune - 1 jour	265,00 €
Location aux particuliers - 1 jour	310,00 €
Caution location salle	1 000,00 €
Caution tri des déchets	100,00 €
Caution annulation réservation (en cas d'annulation moins d'un mois avant)	50,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Fixe** les tarifs communaux pour l'année 2023, tels qu'indiqués dans le tableau récapitulatif ci-dessus ;  
**Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jannick RABILLÉ

